

Synthèse du diagnostic GT ENVIRONNEMENT

Localisation générale

- Commune située en Province de Hainaut et faisant partie de l'arrondissement administratif et judiciaire de Charleroi ;
- 9 communes belges limitrophes ; Ham-sur-Heure-Nalinnes, Charleroi, Châtelet, Aiseau-Presles, Fosses-la-Ville, Mettet, Florennes et Walcourt ;
- Centres urbains les plus proches : Charleroi et Philippeville ;
- 6 villages : Acoz, Gerpines, Gougnyes, Joncret, Loverval et Villers-Poterie et 4 Hameaux : Lausprelle, Hymiée, Fromiée et Les Flaches ;
- Aucun axe autoroutier et ferroviaire ;
- 5 routes régionales dont la N5 qui traverse la commune en bordure ouest.

Relief et géologie

- Gerpines est englobée dans l'extrême ouest de l'unité morpho-structurale du Condroz ;
- Plusieurs sous unités sur la commune : Pays-d'Acoz, Condroz occidental, Marlagne, versant sambromosan ;
- Sous-sol riche et diversifié : la faille du midi, le dinantien, le dévonien inférieur, le Dévonien moyen et Frasnien et le Famennien ;
- Point culminant du territoire à 270 m d'altitude ;
- Ensemble hétéroclite de plateaux, de pentes et de fonds aux inclinaisons et orientations diverses ;
- Aucune carrière en activité actuellement ;
- Présence d'une zone de contrainte karstique à l'ouest de la N5 ;
- Présence de 27 sites karstiques répartis sur l'ensemble de la commune.

Pédologie

- Grande variété de types de sol sur l'entité : sol limono-caillouteux, sables limoneux, sols chargés en cailloux.

Eaux de surface

- Bassin hydrographique de la Sambre ;
- 4 sous-bassins hydrographiques ;
- Pas de présence de cours d'eau navigables ;
- Plusieurs cours d'eau à objectif de qualité salmonicole ;
- Pas de plans d'eau de grande importance ;
- Pas de prise d'eau de surface ;
- Zones d'aléa d'inondation faible le long de l'ensemble des cours d'eau ;
- Zone d'aléas d'inondation faible dans le centre du village de Gerpinnes qui constitue une contrainte importante à l'urbanisation ;
- Présence d'une zone d'aléa d'inondation moyenne au niveau du village d'Acoz ;
- Plan d'alerte « Saphir » en cas de menace d'inondations (prévention).

Eaux souterraines

- Territoire morcelé en deux types de nappes aquifères entremêlées : les formations du socle cambro-silurien et Massifs schisto-gréseux du Dévonien et les formations du calcaire primaire ;
- La commune se trouve en zone vulnérable du sud namurois ;
- La commune est située à cheval sur deux masses d'eau souterraines ;
- Présence d'une trentaine de captages sur l'ensemble de la commune dont 6 destinés à la distribution publique de l'eau ;
- Présence de 4 captages qui bénéficient d'une zone de prévention arrêtée ;
- Trois écoulements souterrains sur la commune.

Occupation du sol

- 4.769 ha de superficie communale selon la CPDT ;
- 83 % du territoire non artificialisé en 2008 ;
- 5^{ème} place de la microrégion en termes de terrains alloués au bâti (11%) ;
- Quasi égales proportions entre l'occupation du sol en forêt, en prés, en pâtures et en cultures (respectivement 25.4%, 26.6% et 28.3%) ;
- Pas d'évolution significative de l'occupation du sol entre 2001 et 2008 si ce n'est en ce qui concerne les terrains résidentiels (+37 ha) au détriment des zones de cultures et de prairies ;

- Deuxième commune la plus boisée de sa micro-région.
- Commune constituant la « transition » entre les zones urbaines de Charleroi et les zones rurales de l'ouest de la Province de Namur

Région agro-géographique et territoires paysagers

- Climat tempéré humide de type océanique.
- 1 région agro-géographique : Le Condroz ;
- 4 sous-régions agro-géographiques : Le pays d'Acoz, le Condroz occidental, La Marlagne et le versant Sambro-mosan ;
- 2 ensembles paysagers : l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre et l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien ;
- 3 territoires paysagers : Le moyen plateau condrusien de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le versant de la Sambre et de l'Eau d'Heure, l'Agglomération industrielle carolorégienne ;
- Une vaste analyse paysagère réalisée par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse subdivisant le territoire en 5 unités paysagères distinctes, identifiant les zones d'intérêt paysager et les zones dégradées de la commune (essentiellement le long de la N5) et définissant un programme d'actions ;
- 437,27 ha de Zone d'intérêt paysager au plan de secteur ;
- 325,78 ha de Zone d'intérêt paysager ADESA ;
- 6 points et lignes de vue remarquables.

Sites et éléments protégés

- Une petite zone Natura 2000 sur la commune ;
- Environ une trentaine d'arbres isolés reconnus ainsi qu'un ensemble d'arbres classés ;
- Pas de zone humide d'intérêt biologique ;
- Une cavité souterraine d'intérêt scientifique ;
- 9 sites de Grand Intérêt Biologique sur le territoire communal ;
- 1 réserve naturelle domaniale : le verger Namèche à Loverval (classé en 2013).

Actions en faveur de l'environnement

- Gerpinnes est dotée d'un PCDN, d'une étude du réseau écologique et d'analyses complémentaires réalisées dans ce cadre ;

- Une opération « bords de route-fauchage tardif » ;
- Organisation annuelle de la journée de l'arbre ;
- Gerpennes est une commune MAYA (actions de protection des abeilles) ;
- Existence d'un sentier pédagogique, d'un verger didactique et d'un jardin naturel pilote ;
- Participation de la commune à l'opération combles et clochers ;
- Gerpennes fait partie du contrat de Rivière Sambre et Affluents asbl ;
- La commune a décidé de faire du présent PCDR un Agenda 21 Local ;
- La commune fait partie du territoire du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse qui a réalisé l'étude paysagère et qui développe plusieurs actions en faveur de l'environnement ;
- Un Schéma d'Intention Communal d'Aménagement du Territoire prenant en compte la thématique de l'environnement ;
- Plusieurs associations et organismes privés sur la commune ;
- Un cadastre énergétique des bâtiments a été réalisé en 2008 ;

Les réseaux techniques et les déchets

- La commune de Gerpennes dépend de la SWDE pour la distribution d'eau ;
- La quasi-totalité des villages est reprise en « régime d'assainissement collectif de 2000 EH et plus » au PASH excepté une partie de Gougny et Fromiée (respectivement en collectif et transitoire) ;
- L'intercommunale IDEG assure la distribution de l'électricité sur l'entité ;
- L'entité est traversée par une ligne électrique haute tension ;
- L'ensemble des villages est desservi en gaz naturel ;
- Projet d'agrandissement d'un parc éolien (Walcourt) en partie sur la commune (2 éoliennes) ;
- Pas de projet de biométhanisation ;
- Un projet d'implantation d'une antenne GSM relais ;
- Un parc de recyclage dans le village de Joncret ;
- La gestion des déchets est assurée par l'ICDI ;
- Utilisation du conteneur à puce particulier pour la collecte des déchets organiques et tout venant ;
- Un service de « taxi déchets » ;
- Le tonnage de la collecte sélective ainsi que celui des bulles à verre sont en nette augmentation depuis 2000, diminuant en parallèle le tonnage de la collecte non sélective.